

BAEPI
Bureau n° 4206S
Affaire suivie par :
Mehdi ZEMMOURI
Tél : 03 20 62 31 66
Mél : mehdi.zemmouri@ac-lille.fr
dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 28 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement du second degré de
l'enseignement public et privé sous
contrat

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) 2022-2023 – inscriptions

Référence : Circulaire académique « CNRD 2022-2023 » du 23 novembre 2022

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les principales modalités d'organisation de la session 2022-2023 de ce concours dont le thème s'intitule « **L'École et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940 - 1945)** ».

Vous vous référerez à la page EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html#lien5>, ainsi qu'à la circulaire académique du 23 novembre 2022 qui détaillent le calendrier et les différentes phases d'organisation de ce dispositif.

- **Inscriptions à la session 2023 du concours**

Afin de présenter les élèves de votre établissement à ce concours, je vous invite à compléter et à me retourner la fiche d'inscription que vous trouverez en pièce jointe pour le **lundi 30 janvier 2023 au plus tard** par courriel à dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

DSDEN du Nord
DEVE – BAEPI
Opérations éducatives
144 rue de Bavay
BP 669
59033 Lille Cedex

Pour toute demande d'information complémentaire ou problématique rencontrée lors du processus d'inscription, je vous invite à vous rapprocher de mes services.

Point de contact : M. ZEMMOURI Mehdi au 03.20.62.31.66 ou dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr / mehdi.zemmouri@ac-lille.fr

- **Rappels relatifs à la réalisation des devoirs individuels (première et troisième catégories) et collectifs (deuxième et quatrième catégories).**

- *Devoirs individuels*

L'épreuve écrite individuelle se déroulera dans les établissements le **vendredi 31 mars 2023**.

- *Travaux collectifs*

Les élèves ne peuvent concourir que dans les catégories de participation correspondant à leur niveau d'études.

Le jury ne retiendra que les productions réalisées par deux élèves au minimum.

Les copies individuelles et les travaux collectifs seront adressés par l'établissement scolaire **au plus tard le lundi 03 avril 2023**, dans le respect des consignes qui seront transmises en temps utile aux établissements ayant inscrit des candidats.

Pour être pris en considération, les travaux collectifs doivent être réalisés **dans les limites du thème national et ne comporter aucun signe distinctif** permettant d'en identifier les auteurs au cours des corrections.

ATTENTION : la transmission des travaux audio-visuels ne s'effectue **qu'avec des clés USB** à l'exclusion de tout autre support (CD OU DVD).

- **Jury départemental de l'édition 2022-2023**

L'ensemble des travaux (individuels et collectifs) sera examiné le **vendredi 05 mai 2023** par le collège des correcteurs départementaux du Nord, composé en équité de personnels de l'éducation nationale et de membres d'associations patriotiques du Nord et présidé par M. Stéphane HENRY, IA-IPR histoire-géographie, référent académique « mémoire et citoyenneté ».

D'avance, je vous remercie pour votre implication dans la réussite de ce concours.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Jean-Yves BESSOL